

BULLETIN D'ADHESION 2025 -2026

Nouvelle Adhésion Renouvellement licence numéro :

Madame Monsieur **NOM :** **Prénom :**

Date naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Téléphone mobile :

Profession :

Fonction publique

La Poste actif-ve La Poste retraité-e Identifiant La Poste :

QUESTIONNAIRE SANTÉ (en pièce jointe) :

Le questionnaire est votre propriété, il ne doit pas être remis au club.

J'atteste en avoir pris connaissance et avoir répondu

NON à toutes les questions

OUI à une ou plusieurs questions et dans ce cas, la commission médicale me conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite de la pratique de la randonnée pédestre.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre ou de la Marche Nordique à joindre au bulletin d'adhésion si :

- Vous adhérez pour la première fois
- Vous n'avez pas renouvelé votre adhésion depuis 2 saisons
- Vous pratiquez la Marche Nordique
- Vous faites uniquement de la randonnée douce.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

A

Le

Signature OBLIGATOIRE :

Cadre réservé au club (ne rien inscrire)	
Droit adhésion ASPTT	19 €
Assurance FSASPTT	8 €
Licence délégataire FFRP	30,85 €
Montant section	14,15 €
Abonnement PASSION RANDO	10 €
TOTAL	

Si vous êtes inscrit dans une autre section ASPTT, précisez laquelle :

A cocher si vous souhaitez vous abonner à la revue PASSION RANDO

Indiquez le montant de votre cotisation : €

(Voir tarifs page 2)

REGLEMENT par CARTE BANCAIRE sur le site HELLO ASSO (lien sur le courrier joint) ou PAR CHEQUE, joint au bulletin d'adhésion, à l'ordre de ASPTT ALBI RANDO (pas d'espèces).

TARIF LICENCE 2025 / 2026

MONTANT	Section RANNO uniquement	Multi-sections ASPTT (1)	Licence extérieure FFRP
Cotisation	72 €	45 €	42 €
Revue PASSION RANNO (2)	10 €	10 €	10 €
TOTAL	82 €	55 €	52 €

(1) Si vous êtes adhérent d'une autre section appartenant à l'ASPTT, les cotisations à l'Omnisports (19 €) et à la FSASPTT (8 €) vous sont demandées dans cette autre section.

(2) L'abonnement à la Revue Passion Rando est facultatif. Nous bénéficions d'un tarif préférentiel.

Président	: Michel LAFON	mike.lafon@wanadoo.fr	06 16 56 08 37
Co-président	: Régis MARTY	regis.marty@orange.fr	06 31 13 11 66
Co-présidente /Secrétaire	: Pierrette MARTY	pierrette.marty@orange.fr	06 88 15 07 54
Trésorière	: Francine RIGAL	jlf.rigal@orange.fr	06 15 17 86 56

CONDITIONS GENERALES ASPTT FEDERATION OMNISPORTS

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes, vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de mon club ASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part du Comité Régional FSASPTT. Protection des données personnelles
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT

ASSURANCES

L'établissement d'une licence ASPTT PREMIUM ou FSASPTT EVENT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Le montant de ces assurances compris dans le prix de la licence ASPTT PREMIUM est de 1,51 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,30 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0,35 € et 0,10 € dans la licence FSASPTT EVENT. Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique. Les licenciés ASPTT PREMIUM bénéficient également d'une assurance « Protection juridique contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles ».

REFUS D'ASSURANCE DOMMAGES CORPORELS

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause. Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

- Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)
- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »
- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes ».